

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 350

13 février 2013

SOMMAIRE

5like5 Consulting	16795	Sèvres III S. à r.l.	16800
Coredtech Engineering S.à r.l.	16789	Sèvres II S. à r.l.	16800
Elvire S.à r.l.	16797	Sevres IV S.à r.l.	16800
Eucalyptus	16791	Shangri-La Hotels (Europe)	16779
Fondation Chrëschte mam Sahel - Chré- tiens pour le Sahel	16797	Société de Révision et d'Expertises Sarl	16800
International Assets Finance S.à r. l.	16783	Société Internationale de Gestion et Con- trôle S.A.	16756
Invalda Lux S.à r.l.	16788	Sydney Properties S.A.	16799
Isobel Holding S.à r.l.	16797	Tancrede S.A.	16797
Lim S.A.	16776	Thunderbolt Partners S.A.	16799
Maga International S.à r.l.	16778	Tokay S.C.I.	16760
Marino Building & Trading Co. Ltd	16795	TPF - Luxembourg S.A.	16799
Melco (Luxembourg) S. à r.l.	16778	Tranquera Investments S.A., SPF	16755
Müller Reitsport G.m.b.H.	16754	Trenton Luxembourg S.à r.l.	16785
NRFC Luxembourg Holdings I S.à r.l.	16773	Truck Service	16799
Oceal Resource Management	16772	Tsuru Shipping S.à r.l.	16796
Oceal Ressources Humaines S.à r.l.	16775	Uni Solar SA	16796
Old Lane Management Luxembourg	16796	Uni Solar SA	16796
Orion Master IV Luxembourg S.à r.l.	16764	Vanda Property S.A.	16798
PBG Midwest Holdings S.à r.l.	16756	VictorianFibre Holding & Co. S.C.A.	16798
Phoenix Baudienstleistungen GmbH	16754	Vipax S.C.A., SICAV-FIS	16796
PMS Industries S.A.	16754	Volkswagen Finance Luxemburg S.A.	16798
Prax Capital China Real Estate Fund III, S.C.A., SICAR	16757	Whitehall European RE 3 S.à r.l.	16798
RBW Global	16782	Whitehall European RE 7A S.à r.l.	16800
Redwood CBO S.A.	16792	Whitehall European RE 7 S.à r.l.	16799
Regus Businessworld S.à r.l.	16782	"Zanat" SA	16798
SCI Sandorf	16762	Zobra Investment SPF, S.A.	16795

PMS Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 86.300.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013004197/12.

(130004223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Müller Reitsport G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 139.302.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013004117/12.

(130003270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Phoenix Baudienstleistungen GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 14, Op Huefdréisch.

R.C.S. Luxembourg B 141.783.

Im Jahre zweitausendundzwoölf, den achten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft ALBATROS TRADING S.A., mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, H.G.R. Luxembourg Nummer B 141782,

hier vertreten durch Frau Nicole REINERT, beruflich wohnhaft in L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, von der Vollmachtnehmerin und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PHOENIX BAUDIENSTLEISTUNGEN GMBH, mit Sitz in L-6850 Manternach, 8, Syrdallstrooss, H.G.R. Luxembourg Nummer B 141783, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch die in Luxembourg residierende Notarin Joëlle BADEN am 5. September 2008, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2465 vom 9. Oktober 2008, und deren Satzung wurde abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch die vorgenannte Notarin Joëlle BADEN am 14. Juli 2009, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1841 vom 23. September 2009.

Die Komparentin erklärt die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PHOENIX BAUDIENSTLEISTUNGEN GMBH zu sein und ersucht den amtierenden Notar die von ihr gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft wird rückwirkend vom 1. Oktober 2012 an von L-6850 Manternach, 8, Syrdallstrooss, nach L-6871 Wecker, 14, Op Huefdréisch, Gemeinde Biver, verlegt.

Zweiter Beschluss

Nach dieser erfolgten Sitzverlegung wird Artikel 5, Absatz 1, der Satzung abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

" **Art. 5. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Biver."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr achthundert Euro abgeschätzt.

WORUEBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Vollmachtnehmerin, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat sie zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Nicole REINERT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 novembre 2012. Relation GRE/2012/4235. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 8. Januar 2013.

Référence de publication: 2013004193/43.

(130004014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Tranquera Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 41.683.

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TRANQUERA INVESTMENTS S.A. SPF», ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 21 octobre 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 9 du 7 janvier 1993. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié, en date du 30 septembre 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2495 du 18 novembre 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Décision de prononcer la dissolution de la société.
- 2.- Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
- 3.- Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
- 4.- Désignation d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge au Conseil d'Administration au Commissaire pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 jusqu'à la date de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

MERLIS S.à r.l, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111320.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateurs est dispensé de dresser inventaire et peuvent s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62538. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004366/65.

(130003537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

PBG Midwest Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.000.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 108.456.

Suite aux résolutions du conseil de gérance en date du 18 décembre 2012 de la société PBG Midwest Holdings S.à r.l., les gérants ont pris la décision suivante:

Le siège de la Société est transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg à partir du 1^{er} janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PBG Midwest Holdings S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2013004186/16.

(130003986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

S.I.G.C., Société Internationale de Gestion et Contrôle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 82.003.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze,
le vingt-sept décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Serafino BARLESI, administrateur de sociétés, demeurant via Propaganda 16, I-00187 Rome (Italie),
ci-après dénommé: «le Mandant»,

ici représenté par:

Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

ci-après dénommé: «le Mandataire»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire du Mandant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui,

Lequel Mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «SOCIETE INTERNATIONALE DE GESTION ET CONTROLE S.A.», en abrégé «S.I.G.C. S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 82 003, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 27 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1078 du 28 novembre 2001 (ci-après: «la Société»). Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31'000.- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions nominatives d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) par action, chaque action étant libérée en numéraire à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%).

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le Mandant est devenu propriétaire de toutes les trois cent dix (310) actions nominatives de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le Mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que les certificats d'actions au porteur ou le cas échéant, le registre des actionnaires nominatifs ont été annulés à partir de ce jour, le tout en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le Mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire du Mandant, connu du notaire instrumentant par ses noms prénoms usuels, états et demeures, ledit Mandataire a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. SCARCELLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17842. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013004301/51.

(130003383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Prax Capital China Real Estate Fund III, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 159.763.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Mr. Marco Ruiz, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of managers of Prax Capital China Real Estate Fund III GP, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Anevue du Bois, L-1251 Luxembourg, acting as the general partner (the "General Partner" or "GP") of "PRAX CAPITAL

CHINA REAL ESTATE FUND III, S.C.A., SICAR", a company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (the "Company"),

by virtue of a decision taken by the board of managers of the said GP in its meeting held by circular resolutions effective as of November 22, 2012,

which decision, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person requested the notary to enact the following statements:

1) The Company was incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on December 30, 2010, published in the Mémorial C on June 30, 2011 number 1428;

and has now a subscribed share capital of fifty-one million four hundred and fifty-three thousand three hundred US dollars (USD 51,453,300.-), divided into one (1) General Partner Share and five hundred and fourteen thousand five hundred and thirty two (514,532) Ordinary Shares with a par value of one hundred US dollars (US \$ 100.-) each, and each partly paid-up at 5% of their value,

2) Article 7 (f) of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") foresees an authorized share capital as follows:

« **Art. 7. Share capital.** ...

(f) The authorised share capital, including the subscribed share capital, is fixed at two hundred million US dollars (US dollars 200,000,000.-) consisting of an aggregate number of one million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (1,999,999) Ordinary Shares and one (1) General Partner Share with a par value of one hundred US dollars (US dollars 100.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the General Partner is hereby (subject to the other provisions of these articles of incorporation) authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for Ordinary Shares or any right or rights to convert any security into such Ordinary Shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the General Partner may determine within the limit of the authorised capital.

...

3) Pursuant to the above mentioned provisions of Article 7 (f) of the Articles, the board of managers of the said GP, in its meeting held by circular resolutions effective as of November 22, 2012, resolved to increase the subscribed share capital of the Company (where the subscription forms for Shares will have been received and the funds relating thereto will be at the disposal of the Company) by an amount of THREE MILLION TWO HUNDRED EIGHT THOUSAND US dollars (USD 3,208,000.-) in order to raise it from its present amount of FIFTY ONE MILLION FOUR HUNDRED AND FIFTY-THREE THOUSAND THREE HUNDRED US dollars (USD 51,453,300.-), to FIFTY FOUR MILLION SIX HUNDRED SIXTY-ONE THOUSAND THREE HUNDRED US dollars (USD 54,661,300.-), through the issue of THIRTY-TWO THOUSAND AND EIGHTY (32,080) additional Ordinary Shares with a par value of ONE HUNDRED US dollars (US\$ 100.-) each.

Thereupon, Mr. Marco Ruiz, prenamed, declares, on the basis of the above circular resolutions and the bank confirmation as attached, that the board of managers of the GP has accepted the subscription of a total of THIRTY-TWO THOUSAND AND EIGHTY (32,080) additional Ordinary Shares with a par value of ONE HUNDRED US dollars (US \$ 100.-) each, for a total amount of THREE MILLION TWO HUNDRED EIGHT THOUSAND US dollars (USD 3.208.000.-) and declares that such additional Ordinary Shares have been partly paid-up to 5% of their par value, in cash, so that an amount of ONE HUNDRED SIXTY THOUSAND FOUR HUNDRED US dollars (USD 160,400.-) has been available to the Company, evidence thereof having been given to the notary by a bank certificate and the list of subscribers, which remain attached hereto.

4) As a consequence of the increase of the subscribed share capital of the Company, Article 7 (d) of the Articles will from now have the following wording:

« **Art. 7. Share Capital.** ...

(d) The Company has a subscribed share capital of fifty four million six hundred sixty-one thousand three hundred US dollars (USD 54,661,300.00.-), divided into one (1) General Partner Share and five hundred and forty-six thousand six hundred and twelve (546,612) Ordinary Shares with a par value of one hundred US dollars (US \$ 100.-) each.

...".

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately EUR 3,500.-.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize décembre.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Marco Ruiz, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance de Prax Capital China Real Estate Fund III GP, S.à r.l., une société constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, agissant en qualité d'associé commandité Associé Commandité») de "PRAX CAPITAL CHINA REAL ESTATE FUND III, S.C.A., SICAR", Société en Commandite par Actions (S.C.A.), qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) ayant son siège social au 6, Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (la «Société»),

en vertu d'une décision prise par le conseil de gérance de l'Associé Commandité de ladite Société par résolutions circulaires prenant effet à compter du 22 novembre 2012,

laquelle décision restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 1428 en date du 30 juin 2011;

et elle a actuellement un capital social souscrit de cinquante-et-un millions quatre cent cinquante-trois mille trois cents dollars US (US\$ 51.453.300.-) divisé en une (1) Action d'Associé Commandité et cinq cent quatorze mille cinq cent trente-deux (514.532) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de cent dollars US (US \$ 100.-) chacune, partiellement libérées à hauteur de 5% de leur valeur nominale.

2. L'article 7 (f) des statuts de la Société (les «Statuts») prévoit un capital social autorisé dans les termes suivants:

« Art. 7. Capital Social. ...

(f) Le capital social autorisé, incluant le capital social souscrit, est fixé à deux cent millions de dollars US (US \$ 200.000.000.-), constitué d'un nombre total de un million neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (1.999.999) Actions Ordinaires avec une (1) Action d'Associé Commandité avec une valeur nominale de cent dollars US (US \$ 100.-) chacune. Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication de ces Statuts, l'Associé Commandité est (sous réserve d'autres dispositions de ces Statuts) autorisé à offrir, attribuer, accorder des options ou accorder tous droits de souscription pour de telles Actions Ordinaires ou tous droits de convertir tout titre en Actions Ordinaires ou le droit d'en disposer, à tout moment, pour toute considération et conformément aux conditions déterminés par l'Associé commandité dans la limite du capital autorisé.

...".

3. En vertu des dispositions de l'Article 7 (f) des Statuts mentionné ci-dessus, le conseil de gérance de l'Associé Commandité de la Société a décidé, par résolutions circulaires prenant effet au 22 novembre 2012, d'augmenter le capital social souscrit de la Société (lorsque les contrats de souscription d'Actions de la Société auront été reçus et les fonds y relatifs seront à la disposition de la Société) à concurrence de TROIS MILLIONS DEUX CENT HUIT MILLE dollars US (USD 3.208.000.-) pour porter le capital social souscrit de son montant actuel de CINQUANTE-UN MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-TROIS MILLE TROIS CENTS dollars US (US\$ 51.453.300.-) à CINQUANTE-QUATRE MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-UN MILLE TROIS CENTS dollars US (US\$ 54.661.300.-) par l'émission de TRENTE-DEUX MILLE QUATRE-VINGTS (32.080) Actions Ordinaires additionnelles d'une valeur nominale de CENT dollars US (US\$ 100.-) chacune.

Alors, Monsieur Marco Ruiz, prénommé, sur la base des résolutions circulaires ci-avant et de la confirmation bancaire ci-attachée, déclare que le conseil de gérance de l'Associé Commandité a accepté la souscription d'un nombre total de TRENTE-DEUX MILLE QUATRE-VINGTS (32.080) Actions Ordinaires additionnelles d'une valeur nominale de CENT dollars US (US\$ 100.-) chacune, pour un montant total de TROIS MILLIONS DEUX CENT HUIT MILLE dollars US (USD 3.208.000.-) et déclare que ces Actions Ordinaires ont été partiellement libérées à hauteur de 5% de leur valeur nominale, par apport en numéraire, de sorte que la somme totale de CENT SOIXANTE MILLE QUATRE CENTS dollars US (US \$ 160.400.-) s'est trouvée à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire et par la liste des souscripteurs, qui restent annexés aux présentes.

4. À la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 7 (d) des Statuts est modifié comme suit et aura désormais la teneur suivante:

« Art. 7. Capital Social. ...".

(d) La Société a un capital social souscrit de cinquante-quatre millions six cent soixante-un mille trois cents dollars US (US\$ 54.661.300.-) divisé en une (1) Action d'Associé Commandité et cinq cent quarante-six mille six cent douze (546.612) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de cent dollars US (US \$ 100.-) chacune.

...».

16760

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital, est évalué à environ EUR 3.500.-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. RUIZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61716. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004174/143.

(130003943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Tokay S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg E 4.972.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. La société COMPAGNIE MARGAUX S.A. SPF, société anonyme, société de gestion de patrimoine familial de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, Rue Saint Mathieu, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.448,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie SALIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg.

2. Monsieur Frédéric MONCEAU, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

Ici représenté par Mademoiselle Stéphanie SALIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte constitutif d'une société civile immobilière qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion d'immeubles pour compte propre ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

Art. 2. La société prend la dénomination de «TOKAY S.C.I.», société civile immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des gérants.

Art. 5. Le capital social est fixé à DIX MILLE EUROS (EUR 10.000,-) représenté par dix mille (10.000) parts d'intérêts d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune, souscrites comme suit:

COMPAGNIE MARGAUX S.A. SPF, préqualifiée,	
Neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit parts d'intérêts	9.998
Monsieur Frédéric MONCEAU, prénommé,	
Deux parts d'intérêts	<u>2</u>
TOTAL: dix mille parts d'intérêts	10.000

Les parts d'intérêts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de DIX MILLE EUROS (10.000.- EUR) se trouve à la disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en conformité des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

La cession de parts entre vifs ou la transmission pour cause de mort ne sont soumises à aucune restriction si elles ont lieu au profit d'un autre associé, du conjoint ou de descendants d'associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2013.

Art. 14. Les associés se réuniront si nécessaire à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient au nu-propriétaire.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quel qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à l'unanimité de toutes les parts existantes.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (EUR 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les parties comparantes, préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, ont pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jérémie LINDAUER, demeurant 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, auditeur bancaire, né le 1^{er} mai 1980 à Strasbourg (France).

- Monsieur Frédéric MONCEAU, demeurant professionnellement 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, expert-comptable, né le 23 novembre 1976 à Metz (France).

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

2. Le siège social de la société est fixé à L-2138 Luxembourg, 24, Rue Saint-Mathieu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. SALIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61328. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004363/120.

(130003613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

SCI Sandorf, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3940 Mondercange, 17, rue de Pontpierre.

R.C.S. Luxembourg E 2.456.

L'an deux mil douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1- Madame Marie-Thérèse MEHLING, employée privée, épouse de Monsieur Bruno SANNIPOLI, demeurant à L-3940 Mondercange, 15 A, rue de Pontpierre,

2- Monsieur Pierre REISDORF, ouvrier de l'Etat, époux de Madame Szilvia NEMETH, demeurant à L-4460 Belvaux, 12, rue de la gare.

Lesquels comparants agissant en leur qualité d'associés uniques de la société civile immobilière de droit luxembourgeois SCI SANDORF

établie et ayant son siège social à L-3940 Mondercange, 17, rue de Pontpierre,

constituée suivant acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange, en date du 3 janvier 2001,

publiée au Mémorial C numéro 567 du 25 juillet 2001, page 27.213, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro E 2.456, dont le capital social s'élève à la somme de deux mille quatre cent soixante-dix-huit virgule quatre-vingt quatorze euros (2.478,94-€) divisé en cent (100) parts de vingt-quatre virgule sept cent quatre-vingt-quatorze euros (24,7894 €) chacune, intégralement souscrites et intégralement libérées.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre REISDORF, demeurant à L-4676 Niedercorn, 16, rue Theis, qui désigne comme secrétaire Monsieur Thibault DAXHELET, demeurant professionnellement à Pétange.

L'assemblée choisit pour remplir les fonctions de scrutateur Madame Marie-Thérèse MEHLING.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de procéder à la dissolution anticipée de la société et prononciation de la mise en liquidation à compter des présentes;

2. Décision de nommer un liquidateur avec fixation de ses pouvoirs;

3. Divers.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur de la société, Monsieur Pierre REISDORF.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 141 et suivants la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation est requise.

Il peut dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques à prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le liquidateur forme un collège qui délibère suivant les règles ordinaires des assemblées délibérantes.

Il conserve tous pouvoirs que la loi, les statuts et l'assemblée générale lui ont conférés.

Déclaration en matière de blanchiment

Les actionnaires / comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille cent euros (1.100.- €). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: M-T. MEHLING, P. REISDORF, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 janvier 2013. Relation: EAC/2013/68. Reçu douze euros (12,-).

Le Receveur (signé): M. HALSDORF SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETANGE, LE 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004278/78.

(130003327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 173.948.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of December.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Orion European Real Estate Fund IV CV, a commanditaire vennootschap incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 56474830, having its registered office at Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, the Netherlands, acting through its general partner Orion Fund IV Partner C.V., a commanditaire vennootschap governed by the laws of The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 56416911, with its registered office at Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, the Netherlands,

here represented by Mr Charles Heisbourg, lawyer, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on 11 December 2012,

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. From, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the "Company") in the form of a *société responsabilité limitée* (S.à.r.l.) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of association.

The Company will exist under the name of "Orion Master IV Luxembourg S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested third parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is in Luxembourg and/or abroad, the holding of participations in other companies and/or enterprises and the direct and/or indirect financing of the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, ex-change or in any other manner any stock, shares and other participations securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever;
- exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;
- grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever;
- deposit cash with banks or with any other depositaries and invest it in any other matter;
- in order to raise the funds which it needs in order to carry out its activity within the frame of its object, make loans in any form whatsoever, accept any deposit on behalf of companies or enterprises in which it holds a participation or which are part of its group, issue any debt instruments in any form whatsoever.

It may carry out any transactions whatsoever, whether commercial, financial, with respect to movables or immovable, which are directly or indirectly connected with its object.

It may in any manner hold interests in any business, enterprises or companies whose object is identical, analogous or similar to or connected with its own or which are likely to further the development of its enterprises.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Shares").

The authorised corporate capital of the Company, including the issued share capital, is set at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) divided into five hundred million (EUR 500,000,000) Shares.

The board of managers is authorised during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation dated 14 December 2012 in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital by issuing Shares to the existing shareholders or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board of managers may determine. More specifically, the board of managers may determine the subscription and payment conditions of the Shares to be subscribed and issued, the time and the amount of the Shares to be subscribed and issued, if the Shares are to be subscribed with or without an issue premium, to what extent the payment of the newly subscribed Shares is acceptable either in cash or assets other than cash, that Shares be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of managers under the terms of warrants (which may be separate or attached to Shares, bonds notes or similar instruments), convertible preferred equity certificates, convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company. The board of managers may delegate to any authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of managers within the limits of the authorised capital, the present article is, as consequence, to be adjusted to this amendment.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meeting of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these articles of association of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a single shareholder. The Shares may be transferred freely amongst other shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance to article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set the law for any amendment of these articles of association.

Chapter III. - Board of Managers

Art. 8. Management. The Company is managed by a board of at least three managers, shareholders or not, appointed by decision of the shareholders for an unlimited period.

Retiring managers are eligible for re-election. Managers may be removed with or without cause at any time by the shareholders at a simple majority.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary of the Company and such other officers as it shall see fit. None of these appointees need to be members of the board of managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice convening it.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

Managers unable to be present or deemed present at a meeting may delegate in writing another member of the board to represent them and to vote in their name.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution is equal, the chairman has a casting vote.

In case of urgency, resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Copies or extracts are signed by the chairman or any two members of the board of managers.

Art. 10. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members appointed managing manager.

The board may further delegate specific powers to managers or other officers.

It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at any time.

Without prejudice to the foregoing powers, all acts binding the Company and all powers and mandates must be signed by any two managers or by any two persons to whom signatory authority has been delegated by the managers.

Any litigation, whether as plaintiff or as defendant, shall be conducted by the board of managers in the Company's name. All writs or judicial acts are validly issued in the name of the Company alone.

Art. 11. Indemnity of managers. The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other Company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. Shareholders resolutions

Art. 12. Powers of the Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law. Decisions by the shareholders may be adopted by written resolutions signed by all the shareholders.

Art. 13. General Meetings, Adoption of Resolutions. General meetings are convened by the board of managers at such place and with such agenda as determined by the board of managers. General meetings may be held abroad if, in the judgement of the board of managers, which is final, circumstances of force majeure so require. The shareholders may as well adopt resolutions in writing.

Art. 14. Procedure, Vote. A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder. Except as otherwise required by law or these articles of association, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of Shares represented. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by anyone manager of the Company.

Chapter V. - Financial year, Distribution of costs

Art. 15. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The board of managers shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 16. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of association, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, any remainder to the holders of the Shares according to the rules of priority and proportions, if any, set out in article 16 for the appropriation of profits.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 18. Applicable law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

- twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Orion European Real Estate Fund IV CV, aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

a) Mr Nicolas Brimeyer, born on 2 February 1941 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, privately residing at 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

b) Mr Christopher Jenner, born on 11 November 1944 in Edinburgh, Scotland, privately residing at 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg;

c) Mr Olivier de Nervaux, born on 5 January 1946 in Paris, France, privately residing at 42, Boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris, France;

d) Mr Anthony Halligan, born on 17 March 1962 in Christchurch, New-Zealand, privately residing at 43, Cambridge Road, West Wimbledon, GB - SW20 0QB London, United Kingdom; and

e) Mr Ronald W. de Koning, born on 29 December 1961 in Nijmegen, The Netherlands, privately residing at 2, Zuideinde, NL-2445 AV Aarlanderveen, The Netherlands.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour du mois de décembre,
par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Orion European Real Estate Fund IV CV, une commanditaire vennootschap, constituée et existante selon les lois des Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 56474830, ayant son siège social à Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, agissant par son associé commandité Orion Fund IV Partner C.V., une commanditaire vennootschap existante selon les lois des Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 56416911, ayant son siège social à Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, the Netherlands, dûment représentée par Monsieur Charles Heisbourg, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 décembre 2012.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination «Orion Master IV Luxembourg S.à r.l.».

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront faites et portées à la connaissance des personnes intéressées par l'une des personnes ou l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la prise de participations dans d'autres sociétés et entreprises et le financement direct et indirect des sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe. Elle peut notamment:

- acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient;

- exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers;

- accorder toute assistance financière directe et indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit;

- déposer ses liquidités en banque ou auprès de tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière;

- en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues par la loi.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales»).

Le capital autorisé de la Société, incluant le capital social émis, est de cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-) représenté par cinq cent millions (500.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le conseil de gérance est autorisé, pendant une période expirant cinq (5) ans après la date de la publication de l'acte de constitution du 14 décembre 2012 dans le Mémorial, Recueil C - Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit jusqu'à concurrence du capital autorisé, par émission de parts sociales aux associés existants ou à tout autre personne ayant reçu l'agrément des associés dans les conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 189 alinéa 1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. L'augmentation de capital pourra être souscrite, et les parts sociales y relatives émises, suivant les conditions à déterminer par le conseil de gérance. Plus précisément, le conseil de gérance peut déterminer les conditions de la souscription et la libération des parts sociales à souscrire et à émettre, la date et le montant de parts sociales à souscrire et émettre, si les parts sociales seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, dans quelle mesure la libération des nouvelles parts sociales souscrites peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire, que les parts sociales seront émises à la suite de l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le conseil de gérance selon les conditions des bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés des parts sociales, de bons, d'obligations ou d'autres instruments similaires), bons convertibles, obligations ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société. Le conseil de gérance peut déléguer à tout gérant, directeur, fondé de pouvoir ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des parts sociales représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital social dans les formes légalement requises par le conseil de gérance dans les limites du capital autorisé, le présent article sera adapté en conséquence de la modification intervenue.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de Parts Sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées la loi pour toute modification des statuts.

Chapitre III. - Conseil de Gérance

Art. 8. Gestion. La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés pour une période illimitée.

Les gérants sortants sont rééligibles. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision des associés prise à la majorité simple.

Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un gérant présent.

Le conseil de gérance pourra désigner un secrétaire de la Société et tels autres agents qu'il jugera convenir.

Aucun de ceux-ci n'a besoin d'appartenir au conseil de gérance.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les conseils se tiennent au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Tout gérant empêché peut par écrit donner pouvoir à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

En cas d'urgence, les résolutions signées de tous les gérants seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

Les décisions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux qui seront signés par le président de la réunion et le secrétaire (le cas échéant). Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres qui portera le titre de gérant-délégué.

Il peut aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à des gérants et fondés de pouvoirs.

Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.

Sans préjudice des pouvoirs de délégation susmentionnés, tous les actes qui engagent la Société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent, être signés par deux gérants, ou par deux personnes à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par les gérants.

Tout procès, tant en demandant qu'en défendant, sera suivi par le conseil de gérance au nom de la Société. Tous les exploits ou autres actes judiciaires seront valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 11. Indemnisation des gérants. La Société s'engage à indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir et leurs successeurs, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de tout et contre toutes dépenses raisonnablement exposées par lui en rapport avec toutes demandes en justice, procès ou procédure à laquelle il devient partie pour être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est un actionnaire ou un créancier et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé; le tout sauf pour ce qui est des demandes en justice, procès ou procédure dans lesquelles il sera jugé responsable pour négligence ou fraude. Dans le cas d'une transaction, l'indemnité sera accordée uniquement en rapport avec des affaires couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseiller juridique que la personne indemnisée n'a commis aucune violation de ses obligations. Le présent droit à indemnités n'exclut pas l'exercice d'autres droits auxquels il peut prétendre.

Chapitre IV. - Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi. Les décisions de l'assemblée générale peuvent être prises par voie de résolutions écrites, signées de tous les associés.

Art. 13. Assemblée générale annuelle/Adoption de résolutions. Les assemblées générales sont convoquées par le conseil de gérance en tel lieu et avec tel ordre du jour qui sera déterminé par le conseil de gérance. Les assemblées générales peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les gérants. Les associés peuvent également prendre des résolutions par écrit.

Art. 14. Procédure, Vote. Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité des votes émis, sans considération de la proportion de capital représenté. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par un gérant de la Société.

Chapitre V. - Année sociale. Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil de gérance prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil de gérance détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;

(ii) en second lieu, un quelconque solde à tous les propriétaires de Parts Sociales suivant les règles de priorité et les proportions, le cas échéant, prévues à l'article 16 pour la répartition des profits.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites de la manière suivante:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Orion European Real Estate Fund IV CV, susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée illimitée:
 - a) Monsieur Nicolas Brimeyer, né le 2 février 1941 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec résidence privée à 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
 - b) Monsieur Christopher Jenner, né le 11 novembre 1941 à Édinbourg, Ecosse, avec résidence privée à 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
 - c) Monsieur Olivier de Nervaux, né le 5 janvier 1946 à Paris, France, avec résidence privée à 42, Boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris, France,
 - d) Monsieur Anthony Halligan, né le 17 mars 1962 à Christchurch, Nouvelle Zélande, avec résidence privée à 43, Cambridge Road, West Wimbledon, SW20 0QB Londres, Royaume-Uni,
 - e) Monsieur Ronald W. de Koning né le 29 décembre 1961 à Nijmegen, Pays-Bas, avec résidence privée à 2, Zuideinde, NL-2445 AV Aarlanderveen, Pays-Bas.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et année figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Heisbourg, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 21 décembre 2012. REM/2012/1712. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004135/448.

(130003268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Oceal Resource Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3441 Dudelange, 95, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.635.

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Oceal Resource Management», avec siège social à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, inscrite au RCSL sous le numéro B 89.635, constituée suivant acte reçu le 07 octobre 2002 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1715 du 30 novembre 2002 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Virginie GOELFF, employée privé demeurant à Arlon (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence.

Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il résulte de la liste de présence que les cent (100) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social.
2. Modification afférente de l'article afférent des statuts.
3. Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège dans la commune de Dudelange avec comme adresse: 95, Avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-3441 Dudelange.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 5., première phrase des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Dudelange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, Passé à Rambrouch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Bernard, Goelff, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 décembre 2012. Relation: RED/2012/1790. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 27 décembre 2012.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013004137/48.

(130003396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

NRFC Luxembourg Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.070.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve on the fourteenth day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

NRFC UW Loan, LLC, a limited liability company established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Service Company, 2711 Centerville Road STE 400, Wilmington, New Castle county, DE19808, Delaware, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5229775,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 4, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "NRFC Luxembourg Holdings I S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125070, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of March 2, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 856 of May 11, 2011, and whose articles of association have not been amended since then.

II. The Company's share capital is set at fifteen thousand Euro (EUR 15.000,00) represented by six hundred (600) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

First resolution

The Sole Shareholder expressly declares to proceed with the anticipated liquidation of the Company with immediate effect.

Second resolution

The Sole Shareholder expressly declares waiving the appointment of a liquidator to carry out the anticipated dissolution as per Article 27 of the Company's articles of association and embodying this role.

Third resolution

The Sole Shareholder, as the liquidator of the Company, declares that all known third parties liabilities of the Company have been settled.

Fourth resolution

The Sole Shareholder expressly declares that it assumes all the responsibilities and debts of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder declares that the activity of the Company has ceased and all the assets of the Company are hereby transferred to it, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those presently unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

Sixth resolution

The Sole Shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for the execution of their mandate on and after the liquidation date.

Seventh resolution

The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office (i.e. 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

NRFC UW Loan, LLC, une limited liability company constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au The Corporation Service Company, 2711 Centerville Road STE 400, Wilmington, comté de New Castle, DE19808, Delaware, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5229775,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La personne comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination «NRFC Luxembourg Holdings I S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 125070, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 856, en date du 11 mai 2011, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille Euro (EUR 15.000,00) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

Première résolution

L'Associé Unique déclare expressément procéder à la liquidation anticipée de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique déclare expressément renoncer à la nomination d'un liquidateur en vertu de la dissolution anticipée de la Société suivant l'Article 27 des statuts de la Société et prendre cette position à son compte.

Troisième résolution

L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif connu de la Société est réglé.

Quatrième résolution

L'Associé Unique déclare reprendre à sa charge les responsabilités et dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique déclare que l'activité de la Société a cessé et que tout l'actif de la Société lui a été transféré, de sorte qu'il répondra personnellement de toutes les responsabilités et engagements de la Société, même inconnus à l'heure

actuelle, et ce, de la même manière que celle-ci y était tenue; dès lors la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Sixième résolution

L'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société dissoute pour l'exercice de leur mandat au jour et après la date de la liquidation.

Septième résolution

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société (soit au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signée avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17321. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013004127/118.

(130004057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Oceal Ressources Humaines S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 95, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.382.

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Oceal Ressources Humaines», avec siège social à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, inscrite au RCSL sous le numéro B 98.382, constituée suivant acte reçu le 10 décembre 2003 par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 200 du 18 février 2004, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Virginie GOELFF, employée privé demeurant à Arlon (Belgique).

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence.

Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il résulte de la liste de présence que les cent (100) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social.
2. Modification afférente de l'article afférent des statuts.
3. Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège dans la commune de Dudelange avec comme adresse: 95, Avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-3441 Dudelange.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 5., première phrase des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Dudelange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, Passé à Rambrouch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Bernard, Goelff, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 décembre 2012. Relation: RED/2012/1791. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 27 décembre 2012.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013004130/46.

(130003402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Lim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3249 Bettembourg, 48, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.538.

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois LIM S.A., avec siège social à L-3249 Bettembourg, 48, rue Président J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 135.538,

ci-après également dénommée «la Société»,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 496 du 27 février 2008, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 5 février 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 737 du 8 avril 2010.

La séance est présidée par Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le président désigne comme secrétaire Madame Lysiane SCHUMACKER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit:

1) Présentation du projet de fusion daté du 15 novembre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2855 du 24 novembre 2012, proposant l'absorption de la société LIM S.A. par son actionnaire unique la société anonyme CONSTROPI S.A..

2) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

3) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par l'absorption de la société LIM S.A. par la société CONSTROPI S.A. aux conditions prévues par le projet de fusion par la transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée LIM S.A. à la société absorbante la société CONSTROPI S.A., et dissolution sans liquidation de la société LIM S.A. comme conséquence de la fusion.

4) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la présente assemblée.

5) Formalité de la radiation de la société au registre de commerce et détermination du lieu de conservation des documents de la société LIM S.A. pendant le délai légal.

6) Constatation de la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'assemblée générale de la société LIM S.A., approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

7) Divers

II) Participation à l'Assemblée:

La liste de présence à l'assemblée mentionne l'actionnaire unique de la Société et le nombre d'actions émises.

Une fois signée par l'actionnaire unique et par les membres du bureau, la liste sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de la liste de présence que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille cinq cents Euros (€ 1.500.-) émises par la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III) Constatation de la validité de l'assemblée générale extraordinaire

La liste de présence, après vérification par les scrutateurs, est reconnue exacte par l'assemblée générale extraordinaire, laquelle décide de renoncer aux formalités de convocation, l'intégralité du capital social étant représentée et l'actionnaire unique se considérant dûment convoqué déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV) Exposé préalable:

Le Président aborde l'ordre du jour et présente à l'assemblée le projet de fusion daté du 15 novembre 2012, proposant l'absorption par la société CONSTROPI S.A. de la société LIM S.A..

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2855 du 24 novembre 2012, ainsi qu'il ressort des copies présentées aux actionnaires et au notaire.

Considérant la prise d'effet au point de vue comptable et fiscal de la fusion au 30 septembre 2012, et les droits réservés aux actionnaires par la loi, la tenue de la présente assemblée a été organisée aux fins de consacrer l'approbation de la dite fusion par l'actionnaire unique de la société absorbée.

Délibération

Ensuite l'actionnaire unique, exerçant les prérogatives dévolues par la loi à l'assemblée générale extraordinaire prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate l'exécution des obligations résultant de l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales relatif aux fusions, suite au projet de fusion daté du 15 novembre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2855 du 24 novembre 2012, proposant l'absorption par la société CONSTROPI S.A. de la société LIM S.A..

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion précité et de réaliser la fusion par l'absorption de la société LIM S.A. par la société CONSTROPI S.A. aux conditions prévues par le projet, par transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société CONSTROPI S.A. et moyennant dissolution sans liquidation de la société absorbée comme conséquence légale de la fusion.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'octroyer entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la présente assemblée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société, la dissolution sans liquidation étant définitivement réalisée à la date de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée constate la réalisation de la fusion à la date de ce jour, avec effet comptable et fiscal au 30 septembre 2012, sans préjudice toutefois des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux membres du bureau, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute, aucun actionnaire n'ayant demandé de la signer.

Signé: J.-P. FRANK, L. SCHUMACKER, M. GALOWICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 janvier 2013. Relation: ECH/2013/20. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004054/96.

(130003477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Melco (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.399.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique tenue en date du 24 octobre 2012, l'actionnaire unique:

- Prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister à dater du 24 octobre 2012;

- Décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à partir du 24 octobre 2012 au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Référence de publication: 2013004075/16.

(130004270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Maga International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3441 Dudelange, 95, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.906.

—
L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Maga International S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 140906, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2175 du 6 septembre 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Virginie GOELFF, employée privé demeurant à Arlon (Belgique).

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence.

Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il résulte de la liste de présence que les cent (100) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social.
2. Modification afférente de l'article afférent des statuts.
3. Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège dans la commune de Dudelange avec comme adresse: 95, Avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-3441 Dudelange.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 4., première phrase des statuts comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Dudelange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Rambrouch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Bernard, Goelff, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 décembre 2012. Relation: RED/2012/1789. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 27 décembre 2012.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013004069/47.

(130003838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Shangri-La Hotels (Europe), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.205.

In the year two thousand and twelve on the eighteenth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

SHANGRI-LA ASIA LIMITED, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, registration number EC-17607, (the "Sole Shareholder").

In its capacity as the Sole Shareholder of SHANGRI-LA HOTELS (EUROPE), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 128 205, incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on 24 April 2007 by the Luxembourg Notary Joseph ELVINGER, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1445 on 13 July 2007 (the "Company").

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles of Association of the Company and of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The Sole Shareholder is here represented by Ms. Flora GIBERT, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 15,000,000.- (fifteen million Euros) so as to bring the Company's issued share capital from its current amount of EUR 125,100,000.- (one hundred twenty five million and one hundred thousand Euros) to EUR 140,100,000.- (one hundred forty million and one hundred thousand Euros) by the creation and issue of 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class D ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each and by the creation and issue of 400,000 (four hundred thousand) Class E ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, by contribution in cash.

Subscription and payment

The Sole Shareholder declares to subscribe and fully pay in the new shares by contribution in cash for the new 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class D ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each and the new 400,000 (four hundred thousand) Class E ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each in the Company so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 15,000,000.- (fifteen million Euros) as was certified to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 5 of the Articles of Association of the Company as follows:

"The subscribed share capital is fixed at EUR 140,100,000 (one hundred forty million and one hundred thousand Euros) represented by 70,000 (seventy thousand) ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, 40,000 (forty thousand) Class A ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, 400,000 (four hundred thousand)

Class B ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, 3,250,000 (three million and two hundred fifty thousand) Class C ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, 8,950,000 (eight million and nine hundred fifty thousand) Class D ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each and 1,300,000 (one million three hundred thousand) Class E ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each. The holders of the shares are together referred to as the "shareholders".

Each class of shares follows a specific investment of the Company and each class of shares may be separately and entirely redeemed by the Company. The board of managers will attribute each investment made or to be made by the Company to a specific class of shares. This attribution has to receive the unanimous approval of the shareholders. Consequently, each class of shares will be linked to a particular targeted investment.

The conditions and methods of redemption of the shares so issued are fixed as follows:

1) Redemption can only take place through distributable sums whose amount cannot exceed those of the results of the last closed financial year or of an interim balance sheet duly approved, increased by the profits carried but reduced by losses carried forward and sums to be put into reserves according to the law and the present by-laws of the Company, and only if the net asset resulting from this closing is not and shall not become, as results of such a redemption, lower than the amount of the share capital, increased by reserves the law or the by-laws of the Company do not allow to distribute.

2) An amount equal to the nominal value of all redeemed shares must be included into a reserve, which cannot, except in case of reduction of the share capital, be distributed to the shareholders; this reserve can only be used in order to increase the share capital by incorporation of reserves.

3) When, as a result of redemption, the payment of a premium in favour of the shareholders is contemplated, such premium can only be deducted from the distributable sums whose or the amount of which is fixed by point 1) of this article.

4) The redemption price of the redeemable shares composing the class of shares whose redemption is contemplated depends on the profit realised on the investment financed by this class of shares, taking into consideration the limits described here above.

5) Each redemption is subject to a publication into the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand Euros (6,000.- EUR).

Prevailing version

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

SHANGRI-LA ASIA LIMITED, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, immatriculée sous le numéro EC-17607, (l'«Associé Unique»).

En qualité d'Associé Unique de SHANGRI-LA HOTELS (EUROPE), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.205 constituée selon le droit luxembourgeois, en vertu d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, précité, le 24 avril 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 1445 du 13 juillet 2007 (la «Société»);

L'Associé Unique adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Flora Gibert, clerc de notaire, domiciliée à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 15.000.000,- (quinze millions d'Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 125.100.000 (cent vingt cinq millions

et cent mille Euros) à EUR 140.100.000 (cent quarante millions et cent mille Euros) par la création et l'émission de 1.100.000 (un million cent mille) nouvelles parts sociales de Catégorie D ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune par la création et l'émission de 400.000 (quatre cent mille) nouvelles parts sociales de Catégorie E ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, par un apport en numéraire.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire l'intégralité des parts sociales nouvelles de la façon suivante:

- au moyen d'un apport en numéraire, pour les nouvelles 1.100.000 (un million cent mille) parts sociales de Catégorie D ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune et les nouvelles 400.000 (quatre cent mille) parts sociales de Catégorie E de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 15.000.000,- (quinze millions Euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 140.100.000 (cent quarante millions et cent mille Euros) représenté par 70.000 (soixante-dix mille) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, 40.000 (quatre cent mille) parts sociales ordinaires de Catégorie A avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, 400.000 (quatre cent mille) parts sociales ordinaires de Catégorie B avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros), 3.250.000 (trois million deux cent cinquante mille) parts sociales ordinaires de Catégorie C avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune et 8.950.000 (huit millions et neuf cent cinquante mille) parts sociales ordinaires de Catégorie D avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune et 1.300.000 (un million trois cent mille) parts sociales ordinaires de Catégorie E avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune. Les détenteurs de parts sociales sont ci-après conjointement dénommés "les associés".

Chaque catégorie de parts sociales (excepté les parts sociales ordinaires) sera liée à un investissement spécifique de la Société et chaque classe (excepté les parts sociales ordinaires) peut être rachetée, séparément et entièrement, par la Société. Le conseil de gérance va attribuer chaque investissement réalisé ou à réaliser par la Société à une classe spécifique de parts sociales (excepté les parts sociales ordinaires). Cette attribution doit recevoir l'accord unanime des associés. Par conséquent, chaque classe de parts sociales (excepté les parts sociales ordinaires) sera liée à un investissement spécifique de la Société.»

Les conditions et les méthodes de rachat des parts sociales sont fixées comme suit

1) Le rachat ne peut être réalisé que par des sommes distribuables dont le montant ne peut excéder le montant des résultats réalisés du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés ou d'un état comptable intérimaire dûment approuvé, augmenté des bénéfices reportés et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire et que si l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels approuvés/ de l'état comptable intérimaire n'est pas, ou ne deviendrait pas, à la suite d'une telle distribution, inférieur au montant du capital souscrit, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer;

2) Un montant égal à la valeur nominale de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves;

3) Lorsque, suite au rachat, le versement d'une prime en faveur des actionnaires est prévu, cette prime ne peut être prélevée que sur des sommes distribuables conformément au point 1) de cet article;

4) Le prix de rachat des parts sociales de la catégorie de parts sociales dont le rachat est prévu dépend du bénéfice réalisé sur l'investissement financé par cette catégorie de parts sociales, prenant en considération les limites décrites ci-dessus.

5) Chaque rachat fait l'objet d'une publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille Euros (EUR 6.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Version prépondérante

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le document a été lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, qui a signé avec le notaire le présent acte.

Signé:: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 19 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60842. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013001279/153.

(130000171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**RBW Global, Société à responsabilité limitée,
(anc. Regus Businessworld S.à.r.l.).**

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 167.904.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

RBW Global Holdings, a limited liability company (Société à responsabilité limitée) incorporated in Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 151203, having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the "Appearing Party"),

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg under private seal on 18 December 2012; such proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state that:

- the private limited liability company "Regus Businessworld S.à r.l." (the "Company"), and having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 167904, was incorporated by deed of Maître Francis KESSELER on 14 March 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1218 dated 15 May 2012; and

- that the appearing party is the sole member (the "Sole Member") of the Company and that it has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Member decided to change the Company's name to "RBW Global" and to subsequently amend the first article of the articles of association in order to give it the following wording:

" **1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "RBW Global" (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles")."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred euros (EUR 800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, this person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de droit civil résident à Luxembourg.

A COMPARU:

RBW Global Holdings, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151203, ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (la «partie Comparante»),

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 18 décembre 2012; laquelle procuration, après avoir été

signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

- que la société à responsabilité limitée "Regus Businessworld S.à r.l." (la «Société»), établie et ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167904, a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, en date du 14 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1218 du 15 mai 2012; et

- la partie comparante est la seule associée actuelle (l'«Associé Unique») de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associée Unique décide de changer la dénomination de la Société en «RBW Global» et de modifier subséquemment le premier article des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «RBW Global» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; et qu'à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61230. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013001221/80.

(13000094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

International Assets Finance S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 112.325.

L'an deux mille douze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «International Assets Finance S.à r. l.», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Luxembourg, en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 502 du 9 mars 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 112325.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant, en date du 22 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 258 du 31 janvier 2012.

La séance est ouverte à 15.30 heures, sous la présidence de Madame Pascale TROQUET, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Zékine YILDIZ, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Anne-Sophie REYNAERT, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT QUARANTE-SIX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX (146.570) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TROIS MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 3.664.250,-) sont dûment représentées à la présente

assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital pour le porter de TROIS MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 3.664.250,-) à QUATRE MILLIONS D'EUROS (EUR 4.000.000,-) par la création et l'émission de TREIZE MILLE QUATRE CENT TRENTE (13.430) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport d'une créance de DEUX MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS (EUR 2.183.950,-), dont TROIS CENT TRENTE-CINQ MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 335.750,-) seront alloués au capital social et UN MILLION HUIT CENT QUARANTE-HUIT MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 1.848.200,-) seront alloués à la prime d'émission.

2.- Souscription et libération de TREIZE MILLE QUATRE CENT TRENTE (13.430) parts sociales par la société dénommée «ANALYTICAL BIOVENTURES S.C.A.», ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89265, libéré intégralement moyennant l'apport d'une créance d'un montant de DEUX MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS (EUR 2.183.950,-).

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de TROIS MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 3.664.250,-) à QUATRE MILLIONS D'EUROS (EUR 4.000.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de TROIS CENT TRENTE-CINQ MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 335.750,-) par la création et l'émission de TREIZE MILLE QUATRE CENT TRENTE (13.430) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de DEUX MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS (EUR 2.183.950,-) dont TROIS CENT TRENTE-CINQ MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 335.750,-) seront alloués au capital social et UN MILLION HUIT CENT QUARANTE-HUIT MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 1.848.200,-) seront alloués à la prime d'émission, par la création et l'émission de TREIZE MILLE QUATRE CENT TRENTE (13.430) parts sociales nouvelles, constitué par une créance envers la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des TREIZE MILLE QUATRE CENT TRENTE (13.430) parts sociales nouvelles, l'associé actuel suivant:

- la société dénommée «ANALYTICAL BIOVENTURES S.C.A.», ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89265.

Laquelle a déclaré souscrire les TREIZE MILLE QUATRE CENT TRENTE (13.430) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de DEUX MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS (EUR 2.183.950,-) existant à son profit et détenue envers la société «International Assets Finance S.à r.l.», pré-qualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 20 décembre 2012 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

' **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de QUATRE MILLIONS D'EUROS (EUR 4.000.000,-) représenté par CENT SOIXANTE MILLE (160.000) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 3.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: TROQUET, YILDIZ, REYNAERT, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24/12/2012. Relation: EAC/2012/17426. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02 janvier 2013.

Référence de publication: 2013000954/97.

(130000273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Trenton Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.892.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of the month of November.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

United Technologies Corporation, a corporation incorporated under the laws of Delaware, United States of America, with registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of the State of Delaware under number 0334827 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Claire Havet, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16th November 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder of Trenton Luxembourg S.à r.l, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,000, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on 18 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 9, of 3 January 2012 (the "Company"). The Company's articles of association have not been amended since the incorporation.

The appearing party, represented as above mentioned, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To add the following paragraphs to article 5 of the articles of association of the Company:

In addition to the share capital and share premium account, the Company shall maintain a special reserve account for the shares and register in such account the amount or value of any special reserve paid on the shares, any additional capital surplus contributed by the holders of such shares to the Company, and of any amount allocated to such shares in accordance with the Articles of Incorporation.

Accordingly, the accounts of the Company shall at any time maintain a distinct special reserve account for the shares. The amount of the special reserve account may, amongst others, be used (i) to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from any of its shareholders, (ii) to offset any net realized losses, (iii) to make distributions to any of the holders of the shares, or (iv) to allocate funds to the legal reserve."

2. To amend paragraph 3 of article 23 of the articles of association of the Company, which shall forthwith read as follows:

"After payment of all debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the numbers of shares held by them, it being understood

that the respective proportion of premium account and special reserve account allocated to the respective shares shall thereby be taken into account."

3. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to add the following paragraphs to article 5 of the articles of association of the Company:

"In addition to the share capital and share premium account, the Company shall maintain a special reserve account for the shares and register in such account the amount or value of any special reserve paid on the shares, any additional capital surplus contributed by the holders of such shares to the Company, and of any amount allocated to such shares in accordance with the Articles of Incorporation.

Accordingly, the accounts of the Company shall at any time maintain a distinct special reserve account for the shares.

The amount of the special reserve account may, amongst others, be used (i) to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from any of its shareholders, (ii) to offset any net realized losses, (iii) to make distributions to any of the holders of the shares, or (iv) to allocate funds to the legal reserve."

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend paragraph 3 of article 23 of the articles of association of the Company, which shall forthwith read as follows:

"After payment of all debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the numbers of shares held by them, it being understood that the respective proportion of premium account and special reserve account allocated to the respective shares shall thereby be taken into account."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid on behalf of the Company by United Technologies Holdings S.A.S. as a result of this document are estimated at approximately eleven hundred euro (EUR 1,100.00).

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on the request of the above appearing persons' proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version and that on the request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt novembre.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

United Technologies Corporation, une société constituée d'après les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 0334827 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Mme Claire Havet, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 novembre 2012.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique déclare qu'il est l'associé unique de Trenton Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte du notaire soussigné en date du 18 novembre 2011, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 9, en date du 3 janvier 2012 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, dûment représentée comme mentionné ci-dessus, a reconnu être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Addition des paragraphes suivants à l'article 5 des statuts de la Société:

"En plus du capital social et du compte de prime d'émission, la Société établira un compte de réserve spéciale pour les parts sociales et enregistrera dans cette registre le montant ou valeur de toute réserve spéciale payée sur les parts sociales, tout excédent de capital apporté par les détenteurs de ces parts sociales à la Société et de tout montant attribué à ces parts sociales conformément aux Statuts.

En conséquence, les comptes de la Société maintiendront à tout moment un compte de réserve spéciale distinct pour les parts sociales.

Le montant du compte de réserve spéciale

L'avoir du compte de réserve spéciale peut, entre autre, être utilisé (i) pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, (ii) pour compenser des pertes nettes réalisées, (iii) pour effectuer des distributions à tout associé, ou (iv) pour être affecté à la réserve légale."

2. Modification du paragraphe 3 de l'article 23 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre des parts sociales qu'il détient, bien entendu que la proportion respective du compte de prime d'émission et du compte de réserve spéciale attribuée aux parts sociales sera pris en compte."

3. Divers.

La partie comparante, dûment représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire soussigné de documenter la résolution suivante:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'ajouter des paragraphes suivants à l'article 5 des statuts de la Société:

"En plus du capital social et du compte de prime d'émission, la Société établira un compte de réserve spéciale pour les parts sociales et enregistrera dans cette registre le montant ou valeur de toute réserve spéciale payée sur les parts sociales, tout excédent de capital apporté par les détenteurs de ces parts sociales à la Société et de tout montant attribué à ces parts sociales conformément aux Statuts.

En conséquence, les comptes de la Société maintiendront à tout moment un compte de réserve spéciale distinct pour les parts sociales.

Le montant du compte de réserve spéciale

L'avoir du compte de réserve spéciale peut, entre autre, être utilisé (i) pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, (ii) pour compenser des pertes nettes réalisées, (iii) pour effectuer des distributions à tout associé, ou (iv) pour être affecté à la réserve légale."

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'e modifier le paragraphe 3 de l'article 23 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre des parts sociales qu'il détient, bien entendu que la proportion respective du compte de prime d'émission et du compte de réserve spéciale attribuée aux parts sociales sera pris en compte."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à United Technologies Holdings S.A.S., pour le compte de la Société en raison du présent acte sont évalués à onze cents euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Havet, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 novembre 2012. Relation: LAC/2012/55569. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Référence de publication: 2013001324/147.

(130000270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Invalda Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 158.274.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of December.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Invalda AB, a joint stock company organized under the laws of Lithuania, with registered office at Seimyniskiu str. 1A, LT09312 Vilnius, Lithuania, registered with the Register of Legal Persons of the Republic of Lithuania, under number 121304349, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 17, 2012.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing entity and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing entity, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

1. The appearing entity is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Invalda Lux S.à r.l.", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 158.274 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary public residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, acting as replacement of the undersigned notary, on January 18th, 2011, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 755, on April 19th, 2011. The Company's articles of association were amended for the last time by a

2. deed of the undersigned notary, on March 8th, 2012, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1043, on April 24th, 2012.

3. The share capital of the Company presently amounts to sixty-five thousand Euro (EUR 65,000.-) represented by sixty-five thousand (65,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares").

4. The appearing entity is the sole owner of all the Shares of the Company.

5. The Sole Shareholder expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

6. The Sole Shareholder, as liquidator of the Company, declares that all major third-party liabilities of the Company have been settled.

7. The activity of the Company having ceased, all assets of the Company are hereby transferred to the Sole Shareholder, which is personally liable for all outstanding liabilities and commitments of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

8. The Sole Shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for the exercise of their mandate as of today.

9. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the former registered office of the dissolved Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Invalda AB, une société anonyme organisée selon le droit de Lituanie, ayant son siège social à Seimyniskiu str. 1A, LT09312 Vilnius, Lituanie, immatriculée auprès du «Register of Legal Persons» de la République de Lituanie, sous le numéro 121304349, ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 17 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

1. La comparante est l'associée unique (l'«Associée Unique») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Invalda Lux S.à r.l.», ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.274 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement du notaire soussigné, 18 janvier 2011, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 755, le 19 avril 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, le 8 mars 2012, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1043, le 24 avril 2012.

2. La Société a actuellement un capital social de soixante-cinq mille euros (EUR 65.000,-), représenté par soixante-cinq mille (65.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales»).

3. La comparante est propriétaire de la totalité des Parts Sociales de la Société.

4. Par la présente, l'Associée Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. L'Associée Unique en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif envers les tiers créanciers de la Société est réglé.

6. L'activité de la Société ayant cessé, l'Associée Unique est investie de tout l'actif et elle répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

7. L'Associée Unique donne pleine et entière décharge aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

8. Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans au précédent siège social de la Société dissoute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2320. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 02 janvier 2013.

Référence de publication: 2013000955/96.

(130000275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Coredtech Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.687.

In the year two thousand twelve, on the fifth day of December.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1. Mr Vladyslav Rogatkin, entrepreneur, born in Kiev (UKR), on 16th March 1975, residing in UKR-04050 Kiev, Artema 77;

2. Mrs Svitlana Andreychenko, entrepreneur, born in Kiev (UKR) on 31st December 1970, residing in UKR-04133 Kiev, 12, Grekova str., App. 38.

The appearing parties declare that they are the sole shareholders of Coredtech Engineering S.à r.l, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, on 7th November 2012, not yet published in the Memorial C, Recueil des Societies et Associations.

The appearing parties have recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1) To add the following sentence to article 19 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:
"Existing shareholders will have pre-emption rights on purchasing of shares."
- 2) Miscellaneous.

Sole resolution

The Shareholders resolved to add the following sentence to article 19 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

"Existing shareholders will have pre-emption rights on purchasing of shares."

Expenses

The amount of the expenses is approximately fixed at nine hundred and fifty euro (EUR 950.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Vladyslav Rogatkin, entrepreneur, né à Kiev (UKR), le 16 mars 1975, demeurant à UKR-04050 Kiev, Artema 77;

2. Madame Svitlana Andreychenko, entrepreneur, née à Kiev (UKR) le 31 décembre 1970, demeurant à UKR-04133 Kiev, 12, Grekova str., App. 38.

Les associés déclarent qu'ils sont les seuls associés de Coredtech Engineering S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 7 novembre 2012, pas encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La parties comparantes, ont reconnu être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Ajout de la phrase suivante à l'article 19 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:
«Les associés existants auront un droit de préemption pour l'achat des parts sociales.»
2. Divers

Résolution unique

Les associés DECIDENT d'ajouter la phrase suivante à l'article 19 des statuts des paragraphes suivants à l'article 19 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

«Les associés existants auront un droit de préemption pour l'achat des parts sociales.»

Frais

Les frais incombant à la société ont été évalués à environ neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Rogatkin, Andreychenko, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58266. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001588/74.

(130001125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Eucalyptus, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 54.769.

L'an deux mille douze, le trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «EUCALYPTUS» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 54.769, constituée suivant acte notarié du 1^{er} avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 375 du 5 août 1996. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 octobre 2006, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2312 du 11 décembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Amélie BURUS, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article premier (1^{er}), deuxième alinéa des statuts et de l'article dix-huit (18), premier alinéa des statuts;

2. Suppression des dispositions relatives au capital autorisé à l'article cinq (5) des statuts;

3. Mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 25 août 2006 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;

4. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

En conséquence, et avec même effet, l'article premier (1^{er}), deuxième alinéa et de l'article dix-huit (18), premier alinéa des statuts sont modifiés, lesquels auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination et siège social (deuxième alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Strassen.»

Art. 18. Assemblée Générale Ordinaire (premier alinéa). «L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de mars à dix heures trente au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer l'article cinq (5) des statuts et de renuméroter les articles subséquents.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'adapter les statuts de la Société en tenant compte des modifications apportées à la loi du 10 août 1915 par la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article sept (7) premier alinéa, et l'article douze (12), troisième alinéa des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Art. 7. Conseil d'Administration: Mandat d'administrateur (premier alinéa). «La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Art. 12. Conseil d'Administration: Délégations et Engagement de la société (troisième alinéa). «La Société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, soit par la signature unique de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Enfin, l'Assemblée Générale décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article douze (12) des statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes,

et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. SCHUL, A. BURUS, D. MATTUCCI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16180. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013001692/74.

(130000933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Redwood CBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.840.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of December.

Before US Maître Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "REDWOOD CBO S.A.", a société anonyme (public limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Company Register) of Luxembourg under number B 80.840 (hereafter the "Company") and incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem on February 28th, 2001, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 237 on March 31, 2001.

The general meeting is opened by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally at Luxembourg, being in the chair (hereafter the "Chairman"),

who appoints as secretary and the general meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, residing professionally at Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders are present or represented and the number of shares held by them is shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxy, by the board of the meeting and the notary. The said list as well as the proxy signed "ne varietur" will be registered with the deed;

II. Pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented in this extraordinary general meeting and the shareholders present or represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to the meeting, and agree to waive the notice requirements;

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
2. Granting of full discharge to the directors of the Company for the performance of their duties under their mandates;
3. Appointment of Fides (Luxembourg) S.A., as liquidator of the Company;
4. Decision to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and subsequent of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the general meeting of shareholders;
5. Miscellaneous.

The general meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

It is resolved to proceed to the early dissolution of the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second resolution

It is resolved to give full discharge to the directors of the Company for the performance of their duties under their mandates.

Third resolution

It is resolved to appoint Fides (Luxembourg) S.A., with its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 41.469 as liquidator of the Company.

Fourth resolution

It is resolved to fix the liquidator's powers as follows:

- The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144 and subsequent of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").
- The liquidator shall be entitled to pass all acts and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law without prior consent of the general meeting of the Company.
- The liquidator shall be exempted from the obligation of drawing up an inventory and it may in this respect fully rely on the books of the Company.
- The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts of the Company or made the necessary provisions for the payment of the debts.
- The liquidator shall be authorized, under its own responsibility and regarding special or specific operations, to delegate part of its powers and for a duration as it may deem fit, to one or several representatives.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onze décembre.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "REDWOOD CBO S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 80.840 (ci-après la «Société»), et constituée suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 février 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 237, en date du 31 mars 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg (ci-après le «Président»),

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leur mandataire, par le bureau de la présente assemblée et par le notaire. Cette liste de présence ainsi que la procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents ou leur mandataire ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont eu préalablement à l'assemblée connaissance de l'agenda et accepté de renoncer aux formalités de préavis.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire est valablement constituer et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation;
2. Décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs fonctions durant leur mandat;
3. Nomination de Fides (Luxembourg) S.A., comme liquidateur de la Société;
4. Décision d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation et effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés;
5. Divers.

L'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et de procéder à la liquidation de la Société.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Troisième résolution

Il est décidé de nommer Fides (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.469, comme liquidateur de la Société.

Quatrième résolution

Il est décidé de fixer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi»).
- Le liquidateur pourra passer tous les actes et mener toutes les opérations, y compris celles mentionnées à l'article 145 de la Loi, sans consentement préalable de l'assemblée générale de la Société.
- Le liquidateur sera dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et peut dès lors s'en référer entièrement aux livres de la Société.
- Le liquidateur pourra payer des avances sur boni de liquidation après avoir payé les dettes de la Société ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.
- Le liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité et pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer une partie de ses pouvoirs pour une durée qui lui semble opportune à un ou plusieurs représentants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61252. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001220/134.

(120227005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Marino Building & Trading Co. Ltd, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8365 Hagen, 97A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 174.010.

—
OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

La succursale aura pour activités:

- Construction, rénovation, incluant: sanitaire, chauffage,électricité.
- Commerce général.

MARINO BUILDING& TRADING CO.LTD une société de droit Anglais ayant son siège social à 118 High Street Hurstpierpoint, West Sussex, BN6 9PX inscrite à "Companies House" Cardiff sous le numéro:

7901381

Directeur de la société et de la succursale:

Monsieur MARINO Nicolò, né le 09/06/1967 à Canicatti, Italie demeurant au 97A Rue principale L-8365 HAGEN.

Référence de publication: 2013005846/16.

(130004721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

5like5 Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 163.896.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2013005816/12.

(130005919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Zobra Investment SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 166.002.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Gregorio Pupino, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 30 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013005814/15.

(130005924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Old Lane Management Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 111.258.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sharon CALLAHAN

B Manager

Référence de publication: 2013005555/11.

(130005363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Vipax S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.155.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2013005775/11.

(130005718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Uni Solar SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 116.027.

—
Avec effet au 04 janvier 2013, GLOBAL TRUST ADVISORS S.A a dénoncé tout office de domiciliation de la société UNI SOLAR S.A., société anonyme immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B116027 et établie au 26-28, Rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005767/11.

(130005547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Uni Solar SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 116.027.

—
En date du 28 décembre 2012 nous avons démissionné de notre fonction de commissaire en charge du contrôle des comptes de la société UNI SOLAR S.A., ayant son siège social à 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCSL B 116027.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 04 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005766/12.

(130005024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Tsuru Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.276.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2013008200/10.

(130008310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Tancrede S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 111.958.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008202/10.

(130009153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Elvire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 43, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.369.

Constituée le 11 novembre 2003 auprès de Monsieur Fernand Unsen, notaire à Diekirch, et immatriculée au Registre de Commerce des Sociétés en date du 16 décembre 2003 sous le numéro B 97369.

Par la présente, l'associée unique SCHOLTES Elvire, épouse MEDER, demeurant à L 9357 BETTENDORF au 4, Im Donner, matricule 195810268-60 décide de transférer le siège social:

- de L 9211 DIEKIRCH 5, Place Joseph Bech

- à L 9240 DIEKIRCH 43, Grand'rue

avec effet immédiat.

Diekirch, le 31 décembre 2012.

Elvire SCHOLTES, épouse MEDER.

Référence de publication: 2013005868/15.

(130005709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Fondation Chrëschte mam Sahel - Chrétiens pour le Sahel, Fondation.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 29, boulevard Dr Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg G 131.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2013005869/12.

(130005607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Isobel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.165.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005873/15.

(130005566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

VictorianFibre Holding & Co. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 161.150.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008231/10.

(130008271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Vanda Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 154.826.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008232/10.

(130008956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Volkswagen Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 166.745.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008236/10.

(130008480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

"Zanat" SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 65, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 112.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013008308/10.

(130010146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Whitehall European RE 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.484.300,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 110.335.

Constituée par devant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 Août 2005, acte publié
au Mémorial C no 1430

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Whitehall European RE 3 S.à r.l.
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2013008240/14.

(130008246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Thunderbolt Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 154.025.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008205/10.

(130008604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Sydney Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 104.019.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013008178/10.

(130009072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

TPF - Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 99.239.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013006455/10.

(130006603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Truck Service, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 73.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 11/01/2013.

Référence de publication: 2013006457/10.

(130007013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Whitehall European RE 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.054,62.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 133.478.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 2007, acte publié
au Mémorial C no 2851

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Whitehall European RE 7 S.à r.l.
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2013008241/14.

(130008248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Whitehall European RE 7A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 131.019.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 2007, acte publié au Mémorial C no 2155

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Whitehall European RE 7A S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013008242/14.

(130008250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Sèvres III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue du Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 119.773.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008143/10.

(130008269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Sevres IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 125.595.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008144/10.

(130008268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Sèvres II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 120.013.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008142/10.

(130008632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Société de Révision et d'Expertises Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.145.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2013008153/10.

(130008599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.